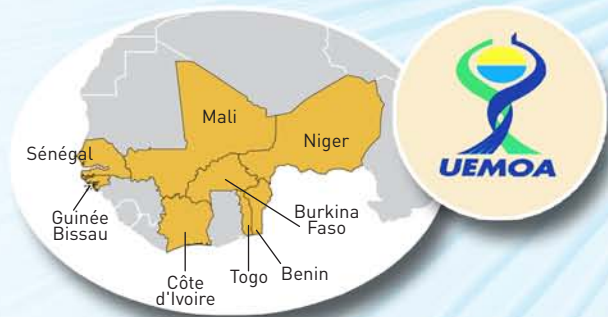


Un partenariat UEMOA – BCEAO – LUXEMBOURG

L'idée du programme AFR/017 est issue d'échanges entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et les autorités de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui ont exprimé un besoin de renforcement du secteur de la microfinance dans la sous-région dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER).



La proposition du Grand-Duché de Luxembourg de financer et de mettre en œuvre le Programme de Promotion de Secteurs financiers inclusifs dans la zone de l'Union résulte de plusieurs considérations ayant trait :

- i) à l'importance prise par la microfinance dans la zone UEMOA, son impact généralement reconnu dans la lutte contre la pauvreté et la nécessité de renforcer ce secteur ;
- ii) au rôle clef que la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) joue pour le développement et la sécurité de cette activité de financement décentralisé qui a conduit à l'élaboration du PRAFIDE ;
- iii) à l'expérience passée de la coopération luxembourgeoise dans le domaine et son souhait de le développer sur une plus grande échelle.

Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE)

4 axes majeurs d'intervention :

- Modernisation du cadre juridique (loi, décret, institutions)
- Renforcement de la surveillance
- Appui au secteur
- Amélioration de l'information financière nouveau référentiel comptable, centrale des risques

AFR/017 :

Promotion de secteurs financiers inclusifs dans la Zone UEMOA

Le programme AFR/017 se propose de contribuer à la mise en œuvre du PRAFIDE mais également de compléter son intervention par des actions directes aux plans nationaux auprès des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) des Etats membres de l'UEMOA.

Objectif de développement

Consolider le secteur et maîtriser les risques pour la promotion des activités de microfinance en zone UEMOA

Deux objectifs spécifiques :

Objectif 1 :

Adapter et renforcer la supervision de la microfinance en zone UEMOA dans le nouveau cadre réglementaire

Quatre résultats attendus

- le nouveau cadre juridique est vulgarisé et diffusé auprès des Structures Ministérielles de Surveillance (SMS) et des Associations professionnelles (AP/SFD);

- la loi est appliquée et permet d'assainir la microfinance grâce à une surveillance et un contrôle effectifs ;
- la standardisation et la qualité de l'information financière sont renforcées (nouveau référentiel comptable et centrale des risques) ;
- les statistiques de la microfinance sont disponibles et publiées.

Objectif 2 :

Renforcer les SFD dans la production et le contrôle de l'information financière

Quatre résultats attendus

- des Systèmes d'Information de Gestion (SIG) adaptés au Nouveau Référentiel Comptable (NRC) et aux normes BCEAO sont identifiés et testés ;
- le contrôle interne des SFD est renforcé par la diffusion des méthodologies adaptées ;
- des contrôles externes qualifiés sont réalisés selon les normes des Autorités de contrôle ;
- la microfinance se structure en secteur et s'autorégule autour des Associations professionnelles (l'AP/SFD).



Les activités liées aux objectifs 1 et 2 sont exécutées respectivement par la BCEAO et par l'Unité de Gestion du Programme mise en place par Lux-Development.

En cohérence avec les PA/SNMF

La stratégie d'intervention du programme AFR/017 est de s'insérer au mieux dans le tissu des interventions existantes dans la zone UEMOA, en les complétant et en développant le maximum de synergies. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le programme cherchera à coordonner ses actions avec celles définies au niveau des Plans d'Actions des Stratégies Nationales de Microfinance (PA/SNMF) existants.

Les Bénéficiaires

- Les Structures Ministérielles de surveillance (SMS) pour une supervision plus efficace du secteur de la microfinance dans la zone UEMOA ;
- Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), en leur permettant d'accéder à des appuis spécialisés, dans les domaines des systèmes d'information de gestion, du contrôle interne, et de l'audit externe ;
- Les Associations professionnelles (AP/SFD), dans le but d'en faire des interlocuteurs reconnus et légitimes de la profession, pouvant contribuer à la régulation du secteur aux côtés des Autorités de contrôle et de tutelle ;
- Les prestataires de services : le programme s'appuiera fortement sur les acteurs « méso », nationaux, régionaux ou internationaux (Experts comptables, experts en microfinance, fournisseurs de solutions informatiques.), afin d'assurer de façon optimale la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

Approches d'intervention

- Conception de méthodes et d'outils ;
- Vulgarisation et formation des acteurs ;
- Suivi, appui et accompagnement ;
- Capitalisation et diffusion des meilleures expériences.

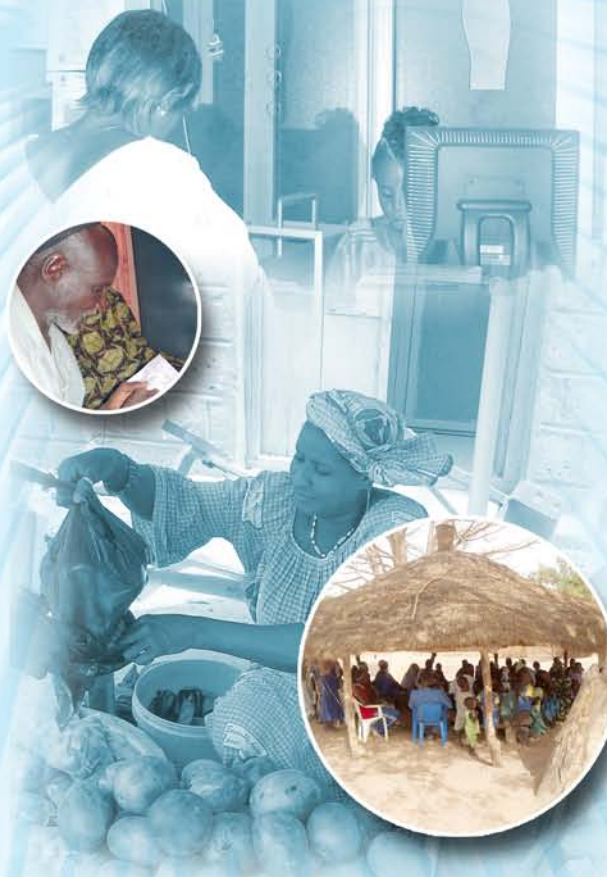
Budget

21,4 millions € - 14 milliards F CFA



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Coopération luxembourgeoise

Promotion de secteurs financiers inclusifs dans la Zone UEMOA



Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement

A Lot 43, route de l'aéroport
BP 29822 Dakar Yoff Aéroport

T (221) 33 869 64 46 / F (221) 33 820 90 63
Email : afr017@luxdev.lu / www.lux-development.lu



Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement